

Spécialité Graphisme et décor
Définition des épreuves E1, E2, E3, E4 (ANNEXE A L'ARRETE DU 24 JUILLET 2013)

E1 EPREUVE PROFESSIONNELLE

prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie gestion

U1
Coefficient 11

Elle est composée de 3 parties :

- Epreuve professionnelle coefficient 8
- Evaluation de la formation en milieu professionnel coefficient 2
- Economie gestion coefficient 1

EPREUVE PROFESSIONNELLE

(Epreuve spécifique à chaque option)

coefficient 8

● **Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à :

- exploiter des informations artistiques,
- analyser des données, proposer des solutions esthétiques et techniques,
- développer l'une d'entre elles,
- organiser la réalisation,
- respecter les normes d'hygiène et de sécurité ainsi que l'environnement,
- effectuer la préparation des matières d'œuvre, des matériels, des outillages,
- assurer une ou plusieurs phases de réalisation,
- contrôler et assurer la qualité esthétique et technique du travail,
- gérer le suivi de la réalisation.

● **Critères d'évaluation**

Le candidat sera évalué sur son aptitude à gérer, exécuter, valider, contrôler que :

- les documents qu'il a établis sont exploitables, exacts, précis et suffisants,
- la préparation des machines, des outillages, des postes de travail, des matières d'œuvre est conforme aux exigences techniques, d'esthétique, de qualité et aux normes de sécurité,
- les travaux sont réalisés avec méthode dans le respect des exigences de qualité esthétiques et techniques et des contraintes fixées,
- les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement sont respectées.

● **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation.**

Le contrôle est effectué lors de situations d'évaluation qui mettent en œuvre des activités ayant un caractère progressif par le nombre et la nature des compétences évaluées et/ou par le niveau d'exigence qui peut être caractérisé par la complexité du travail demandé, la variété et l'étendue des champs technologiques d'application, la nature et le volume des données fournies, le niveau des performances à atteindre, la durée allouée à la réalisation de la tâche ou le degré d'autonomie nécessaire à son accomplissement

Il prend en compte 3 éléments d'égale importance :

- a) la réalisation des objectifs mis au point en concertation entre l'équipe pédagogique, les partenaires professionnels et le candidat concernant un travail personnel relevant du secteur professionnel,
- b) les acquis professionnels appréciés notamment à partir des réalisations effectuées et des fiches de travail s'y référant,
- c) les compétences du candidat et ses connaissances technologiques relatives au secteur concerné qui lui permettent de préparer et réaliser un travail de son domaine et d'en vérifier la validité.

Au terme de l'évaluation, les enseignants et les professionnels arrêtent conjointement la note qui sera proposée au jury.

- ⇒ **Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de**
- **20 heures pour l'option A (graphisme en lettres et décor)**
- **24 heures pour l'option B (décorateur de surfaces et volumes)**

A partir de la mise à disposition de divers documents pouvant comprendre : plans, descriptifs, cahier des charges, projet-maquette, documentation artistique et technique, catalogues, photographies, toutes références dont l'exploitation permet l'analyse des réalisations demandées,

Le candidat devra accomplir tout ou partie des tâches suivantes : *

- mener une analyse de données graphiques,
- établir un ou des dessins d'exécution à l'échelle
- analyser et déterminer un processus de mise en œuvre e fonction des contraintes précisées et définir les matériaux et matériels nécessaires,
- établir un ou deux documents de gestion de mise en œuvre, par exemple fiches prévisionnelles de matières, de temps, nomenclature d'accessoires, fiche d'analyse de mode opératoire
- conduire une réalisation à partir des données contenues dans le dossier

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

coefficient 2

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

• Modes d'évaluation

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps:

- Temps 1 (5 minutes environ) : présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.
- Temps 2 (10 minutes environ) : à partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

ECONOMIE-GESTION

coefficient 1

• Objectifs de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement

L'épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

• Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ 8 points
Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Il expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.
- Temps 2 : 5 minutes environ 12 points
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences figurant au programme d'économie-gestion.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués.

E2 : EPREUVE DE PROJET DE REALISATION
--

U 2 Coefficient 3

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à l'élaboration, la préparation, l'organisation, la gestion et la présentation d'un projet de réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation du projet, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique.

• Critères d'évaluation

- intérêt, précision et pertinence des informations données, permettant une application et/ou une mise en œuvre et tenant compte des coûts et de la gestion de réalisation
- soin et qualité de la présentation
- étendue des connaissances concernant le thème étudié
- capacité de communiquer, aptitude au dialogue,
- clarté et cohérence de la démonstration,
- précision et pertinence des réponses

Constitution du dossier

Le candidat élabore un dossier dont il détermine l'objectif, le cahier des charges, les contenus, les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases

Ce dossier doit comporter :

- des recherches historiques et plastiques concernant le projet
- l'étude des différentes méthodes et techniques de réalisation
- la justification des choix techniques par rapport aux fonctions de l'ouvrage
- l'étude de gestion de réalisation

- l'étude des coûts de réalisation
- l'étude des contraintes liées à l'hygiène et à la sécurité

Le candidat en établit une copie numérique

Forme du dossier

Format minimum : A4 (21cm - 29,7cm)

Format maximum : *Raisin* (50cm - 65cm)

Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

● **Mode d'évaluation**

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée de 30 minutes de préparation

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.

Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

E3 : EPREUVE DE CULTURES ARTISTIQUES	U 3
	Coefficient 3

● **Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à :

- identifier, situer et comparer des éléments ou des ensembles d'éléments historiques ou contemporains
- analyser au plan esthétique et stylistique une ou plusieurs réalisations (à partir d'une documentation)

L'épreuve doit intégrer une ouverture culturelle élargie et un dialogue entre les cultures (savoirs communs SA et SB).

● **Mode d'évaluation**

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures**

A partir d'une réalisation ou de documents historiques ou contemporains, il peut être demandé

- d'identifier, de décrire, de situer chronologiquement les éléments donnés en analysant leurs caractéristiques formelles et stylistiques:
- d'établir des relations formelles ou stylistiques entre des réalisations du champ professionnel et d'autres créations artistiques de même époque

Les réponses peuvent comporter des croquis.

• Objectif et contenu de l'épreuve

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation
- proposer des solutions répondant à des fonctions et des styles indiqués ou induits
- représenter un projet ou un sous-ensemble de projet

• Critères d'évaluation

- qualité plastique
- respect du cahier des charges
- faisabilité de l'ouvrage proposé
- lisibilité et expressivité et de la traduction qualité plastique de l'étude menée
- pertinence et rigueur des informations.

• Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures**

À partir d'un cahier des charges et en exploitant les données d'une documentation (objets de référence, échantillons, photographies, catalogues...) il s'agit :

- d'effectuer sous forme d'esquisses la recherche demandée,
- de traduire la solution qui paraît la mieux adaptée sous forme d'une représentation (perspective ou non suivant le caractère de l'étude proposée) avec notions des divers traitements d'aspects (couleurs, effets de matières), et si nécessaire croquis de détail à grande échelle, explications techniques.